

# PROGRAMME OFFICIEL POULE KORTHALS 2018

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles 2018 de procédure du  
CLUB CANIN CANADIEN (CCC)  
Concours et Épreuves de Chasse et Test D'esu pour Chiens d'Arrêt

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN

Représentante Chien d'Arrêt CCC au Québec : Mme Louise Régimbald.  
ORGANISÉ PAR



## Le 4 août 2018

1- Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté-

*\* Concours réservé aux griffons d'arrêt à poil dur seulement\**

*1- Test d'eau Junior (WDJ) et Chien de chasse (WD) \*Ouvertes à tous les chiens d'arrêt\**

## Le 5 août 2018

1 Épreuve de chasse en classe

Chien Chasse Junior-(FDJ), Chien Chasse-(FD), Chien de Chasse Avancé-(FDA), Chien  
Chasse Excellent (FDX), Champion chien de Chasse par Excellence (FDXCh)

*\*Ouvertes à tous les chiens d'arrêt\**

### Comité Exécutif de l'AQGAPD

#### **Président**

Martin Gagnon  
851, 9ième Avenue  
St-Lin, Qc.  
J5M 2T5

#### **Secrétaire**

Gilbert Tremblay  
1090, Chemin du Parc  
Saint Lambert de Lauzon, Qc  
G0S 2W0

#### **Trésorier**

Marc André Gagné  
112, Chantal  
Saint Jean de Matha, Qc  
J4W 3B6

# COMITÉ DES ÉVÈNEMENTS DE CHASSE

Directeur du concours et Évènements  
Trésorier du concours et Évènements  
Secrétaire du concours et Évènements  
Maréchal

Martin Gagnon  
Marc André Gagné  
Gilbert Tremblay  
Claudette Blackburn, Jean Lisi.

## Juges :

M. Kevin MacWilliams, Pembroke, ON.  
M Reynald Lefebvre, Qc.  
M. Steve Brodeur, Qc.  
M. Dominic Wérotte, Qc

## Règlements :

### **\*Règles du C.C.C.**

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C. devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors du concours, épreuve ou Test commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C.. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

### **\* Article 17.6 du Club Canin Canadien**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le directeur du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours.

\*Le port du dossard, casquette orange et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

\*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou directement sur le formulaire et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

**\*Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

\*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

\*Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e).

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur.

**\*Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog et Field Trial et test d'eau.**

\*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du soleil.

\*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain pendant Les événements.

## Date de fermeture :

**Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire avant le mercredi 01 août 2018 à 17h00.** Le paiement peut être effectué par chèque Can\$ ou mandat postal Can\$ à l'ordre de l' AQGAPD. (Les chèques post datés ne sont pas acceptés) [aqgapd@gmail.com](mailto:aqgapd@gmail.com)

- ◆ **Le tirage au sort aura lieu le jeudi 02 août 2018, 19:00 heure chez la secrétaire.** Seulement les premiers départs des participants, de la journée du concours le 4 et là l'Épreuve le 5, seront avisés par téléphone. Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain **pour 7:30 am**, la journée du concours et des Épreuves. Le test d'eau suivra la fin de la Poule Korthals en PM le 4 août 2018

## **Terrain : Terrain de M. Pytel**

**521, Pleasant Corner Rd East  
Vankleek Hill , Ontario**

**GPS localisation N 45.545423° , W 74.609454°**

## Juges :

**4-Août 2018-** Les juges attirés aux Concours sur le terrain pour chien d'arrêt (Field Trial ) griffons seulement ainsi qu'au « Double Mark » de la Poule Horthals et le Test à l'eau du CCC seront :

**M. Kevin MacWilliams & M. Reynald Lefebvre**

**5-Août 2018-** Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) seront **M. Kevin MacWilliams, M. Dominic Wérotte , M Steve Brodeur.**

### ◆ Oiseaux :

Les oiseaux utilisés pourront être des pigeons et/ou colins et/ou bartavelles et / ou Canards.

Tous les oiseaux arrêtés durant les FD-FDA-FDX et Field Trial devront être tirés et rapportés. Les tirs seront faits par les tireurs officiels de l'événement.

Un pistolet de départ sera utilisé pour la réaction au coup de feu dans le jugement de la classe chien de chasse junior et pour le test d'eau.

### ◆ Terrain et Parcours :

Le Concours sera tenu au Terrain M.Pytel, 521 Pleasant Corner Road East, Vankleek Hill, Ontario . Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

### Au sujet des frais supplémentaires :

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.

b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

### \*\*\* Avis très important\*\*\* règlements concernant les points et championnats au CCC

Un droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC. Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

2. Il existe deux options pour les non-membres :

a) [Devenir membre du CCC](#);

b) Payer le droit de participation pour non-membre.

3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.

4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).

5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.

7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.

9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.

Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.

Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.

*L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.*

## **GAGNANT DE LA POULE KORTHALS 2018** **Sous les règlements de l'AQGADP**

**Le gagnant de la Poule Korthals sera déterminé de la façon suivante :**

- 1- Les quatre premiers du Field Trial de griffons iront en compétition au marais pour un « Double Mark »**
- 2- Le griffon qui accumulera la plus haute note Field Trial / Double Mark se verra attribué le titre de GAGNANT DE LA POULE KORTHALS .**

### **Règlements du Double Mark :**

Le double mark est un test qui est une chasse réaliste de deux canards abattus. L'objectif du test est d'évaluer les habiletés du chien à mémoriser un « mark ».Le test est fait sur un plan d'eau ouvert sans végétation, ou très peu, et on doit utiliser 6-10 appelants installés hors de la ligne des rapports.

Le test :

Le chien arrive en marche au pied sans laisse pour  $\pm 50$  verges. Le chien sera ensuite installé à côté de la cache. Deux cartouches seront remises au manieur. Lorsque celui-ci est prêt il fait signe au juge de commencer. L'immobilité sera jugée durant tout le test et aucun « choker », chaîne ou « slipe collar » ne sera accepté.

Au signal du juge, un premier canard sera lancé à environ 35-40 verges. Quand le canard est dans les airs, le manieur doit viser et tirer en direction du canard. Quand le premier canard tombe à l'eau, le deuxième sera lancé dans une direction opposée à approximativement 15-20 verges. Le manieur doit viser et tirer encore une fois. Ensuite, au commandement, le chien doit faire le rapport court puis, sans lui toucher, le chien doit être replacé pour être ensuite relancé sur le second canard. Lorsqu'il est en attente le chien doit toujours être immobile.

Quand le chien prend le canard de son premier rapport, le juge tirera un coup à blanc et quand le chien arrive au manieur, ce dernier prend le canard et le remet au juge.

Le test est censé être fait sans commandement au chien par contre si cela s'avère nécessaire, il sera pénalisé mais pas éliminé. Pour réussir le test, les deux canards doivent être rapportés au manieur.

**Hébergement :**

L'hébergement sera possible en camping sur place sans service gratuitement pour la fin de semaine ou aux hôtels ou motels à proximité. Le seul hôtel à proximité qui accepte les chiens est le Howard Johnson de Rigaud tel : 1-450-458-7779

**Repas :**

Information à venir

Pour de plus amples informations communiquez avec

Gilbert Tremblay, secrétaire  
Claudette Blackburn Communication  
aqqapd@gmail.com

## Formulaire d'inscription page 1

Faites parvenir les inscriptions à  
Gilbert Tremblay, Secrétaire AQGAPD  
1090, Chemin du Parc  
Saint Lambert-de-Lauzon, Qc. G0S 2W0  
aqqapd@gmail.com

**Nom du club: Association Québécoise du griffon d'arrêt à poil dur (AQGAPD)**

**Date(s) du concours et des Épreuves:** Les 4-5 AOÛT 2018, événements débutants à 7:30 am chaque Matin

**\*Un seul chien par formulaire s'il-vous-plaît\***

### Le chien

Nom d'enregistrement du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Mâle Femelle

# Enregistrement au CCC : \_\_\_\_\_ listé \_\_ \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieux de naissance : Canada Importé

Éleveur : \_\_\_\_\_

Sire : \_\_\_\_\_ Dam : \_\_\_\_\_

# Enr \_\_\_\_\_ # Enr \_\_\_\_\_

*Ne pas oublier de joindre une photocopie du certificat d'enregistrement de votre chien*

4 août 2018- Field Trial Concours de chasse sur gibier tiré et rapporté \_\_\_\_\_ 65\$ \_\_\_\_\_ \$

**\* Concours ouvert aux griffons d'arrêt à poil dur seulement\***

-4 août 2018- Test d'eau pour Chien de Chasse junior (WDJ) \_\_\_\_\_ 45\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\* en Pm**

-4 août 2018- Test d'eau pour Chien de Chasse j (WD) \_\_\_\_\_ 50\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\* en Pm**

5 août 2018 - Chien de chasse Junior (FDJ) \_\_\_\_\_ 60\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

5 août 2018- Chien de chasse (FD) \_\_\_\_\_ 65\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

5 août 2018- Chien de chasse Avancé (FDA) \_\_\_\_\_ 65\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

5 août 2018- Chien de chasse par excellence (FDX) \_\_\_\_\_ 65\$ \_\_\_\_\_ \$

**\*Ouvert à tous les chiens d'arrêt\***

Frais pour chien **non** enregistré au CCC- (Listé) 10.00\$/ chien / par événement \_\_10\$ \_\_\_\_\_ \$

**TOTAL: \_\_\_\_\_ \$**

## Formulaire d'inscription

---

### Le propriétaire ou agent ou manieur

Propriétaire(s) : \_\_\_\_\_ # membre CCC \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ # membre CCC \_\_\_\_\_

Adresse du propriétaire :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Nom de l'agent ou manieur :

\_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

Adresse de l'agent ou manieur :

\_\_\_\_\_

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront.

De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné est en bonne santé, exempt de maladies contagieuses, **qu'il a été vacciné contre la rage dans les 12 mois précédent le concours**. Le chien ci haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement, l'AQGAPD ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**SVP Veuillez compléter le formulaire et le retourner avec votre paiement  
Le plus tôt possible ...premiers arrivés , premiers servis !**